

| | |
|--|---|
| BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 https://www.irceline.be Site internet : https://www.irceline.be | VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ  |
| |  |
| |  |

Bulletin du mercredi 12 août à 9h30

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier mardi 11 août : concentrations d'ozone élevées. Dépassements du seuil d'information observés dans 19 des 42 stations du pays : 10 en Flandre, 7 à Bruxelles et 2 en Wallonie. **Dépassement du seuil d'alerte européen en deux points de mesure à Bruxelles.***
- *Aujourd'hui mercredi 12 août : dépassements du seuil d'information européen prévus dans le centre et le nord du pays. Un dépassement local du seuil d'alerte n'est pas exclu.*
- *Demain jeudi 13 août et jours suivants : amélioration de la qualité de l'air. Aucun dépassement du seuil d'information européen n'est prévu.*

OBSERVATIONS

Hier mardi 11 août

Hier mardi 11 août 2020, la pollution, l'ensoleillement et les températures très élevées ont entraîné des concentrations d'ozone très élevées dans le centre et le nord-est du pays.

Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé dans 19 des 42 points de mesure : 10 en Flandre, 7 à Bruxelles et 2 en Wallonie.

Le seuil d'alerte de 240 µg/m³ a été dépassé dans deux points de mesure à Bruxelles.

180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée. 240 µg/m³ est le seuil d'alerte européen à partir duquel la population entière doit être immédiatement avertie.

Les dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés aux stations suivantes :

| Code | Localité | Durée du dépassement | Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³) | Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³) |
|--------|------------------------------|----------------------|--|---|
| 41B004 | Bruxelles (Sainte-Catherine) | 16h00 - 19h00 | 227 µg/m ³ à 18h00 | 179 µg/m ³ à 22h00 |
| 41B011 | Berchem-Sainte-Agathe | 16h00 - 19h00 | 247 µg/m ³ à 18h00 | 188 µg/m ³ à 22h00 |
| 41MEU1 | Neder-Over-Heembeek | 17h00 - 19h00 | 214 µg/m ³ à 18h00 | 163 µg/m ³ à 22h00 |
| 41N043 | Avant-port (Haren) | 16h00 - 19h00 | 213 µg/m ³ à 18h00 | 174 µg/m ³ à 22h00 |
| 41R001 | Molenbeek-Saint-Jean | 16h00 - 19h00 | 213 µg/m ³ à 18h00 | 163 µg/m ³ à 22h00 |
| 41R012 | Uccle | 15h00 - 20h00 | 243 µg/m ³ à 19h00 | 195 µg/m ³ à 21h00 |
| 41WOL1 | Woluwe-Saint-Lambert | 17h00 - 20h00 | 225 µg/m ³ à 19h00 | 182 µg/m ³ à 22h00 |

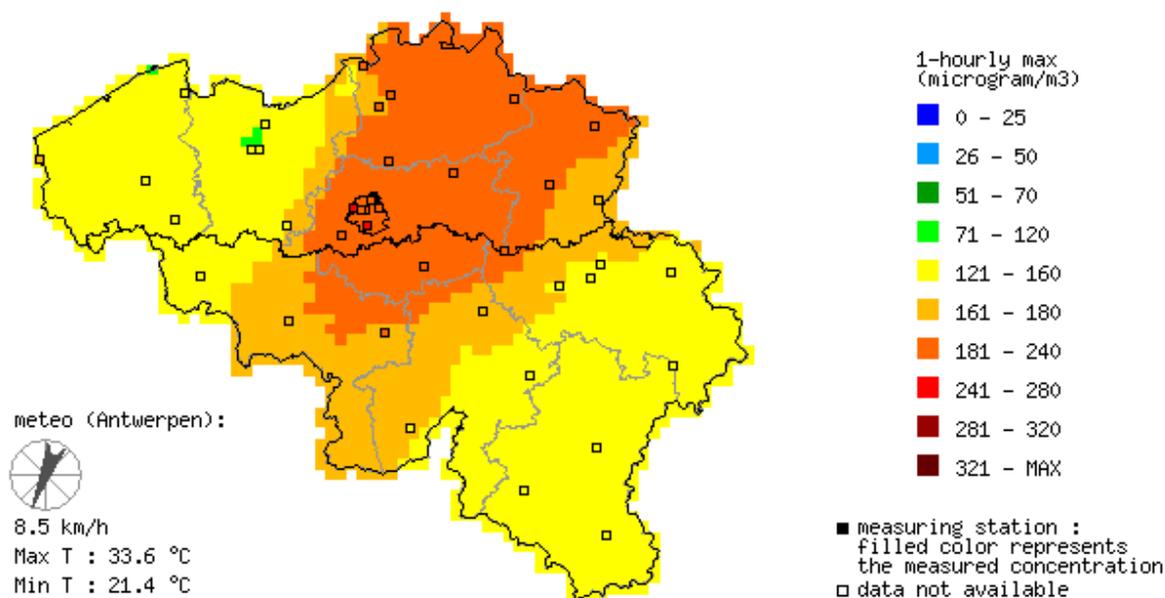
| | | | | |
|--------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 42N016 | Dessel | 13h00 - 18h00 | 204 µg/m ³ à 17h00 | 176 µg/m ³ à 19h00 |
| 42N027 | Bree | 15h00 - 16h00 | 189 µg/m ³ à 16h00 | 160 µg/m ³ à 19h00 |
| 42N035 | Aarschot | 13h00 - 19h00 | 228 µg/m ³ à 17h00 | 192 µg/m ³ à 20h00 |
| 42N040 | Sint-Pieters-Leeuw | 17h00 - 19h00 | 206 µg/m ³ à 19h00 | 160 µg/m ³ à 22h00 |
| 42N047 | Hasselt | 12h00 - 15h00 | 203 µg/m ³ à 15h00 | 170 µg/m ³ à 19h00 |
| 42N054 | Walshoutem | 15h00 - 18h00 | 211 µg/m ³ à 17h00 | 182 µg/m ³ à 20h00 |
| 42R801 | Borgerhout | 15h00 - 16h00 | 187 µg/m ³ à 16h00 | 162 µg/m ³ à 21h00 |
| 42R811 | Schoten | 14h00 - 19h00 | 200 µg/m ³ à 19h00 | 176 µg/m ³ à 21h00 |
| 42R831 | Berendrecht | 17h00 - 18h00 19h00 - 20h00 | 191 µg/m ³ à 18h00 | 173 µg/m ³ à 20h00 |
| 42R842 | Mechelen (Hendrik Speecqvest) | 16h00 - 19h00 | 228 µg/m ³ à 18h00 | 179 µg/m ³ à 22h00 |
| 43N063 | Corroy-Le-Grand | 17h00 - 20h00 | 213 µg/m ³ à 19h00 | 183 µg/m ³ à 22h00 |
| 45R502 | Lodelinsart | 19h00 - 21h00 | 188 µg/m ³ à 20h00 | 169 µg/m ³ à 22h00 |

Le dépassement du seuil d'alerte européen a été mesuré aux stations suivantes :

| Code | Localité | Durée du dépassement | Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³) | Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³) |
|--------|-----------------------|----------------------|--|---|
| 41B011 | Berchem-Sainte-Agathe | 17h00 - 18h00 | 247 µg/m ³ à 18h00 | 188 µg/m ³ à 22h00 |
| 41R012 | Uccle | 18h00 - 19h00 | 243 µg/m ³ à 19h00 | 195 µg/m ³ à 21h00 |

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint à Bruxelles 247 µg/m³ (Berchem-Sainte-Agathe), en Flandre: 228 µg/m³ (Mechelen (Hendrik Speecqvest)) et en Wallonie: 213 µg/m³ (Corroy-Le-Grand).

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Tuesday 11/08/2020



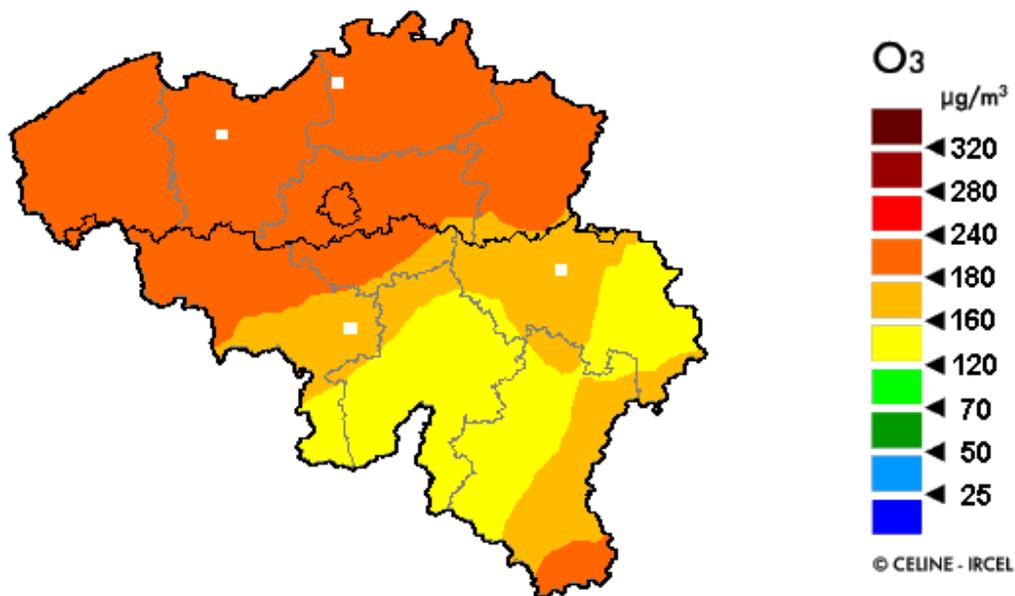
Concentrations horaires maximales pour le mardi 11 août 2020

PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui mercredi 12 août

Aujourd'hui, le temps sera d'abord généralement ensoleillé. En cours de journée, des nuages cumuliformes se développeront dans l'intérieur des terres et le risque d'orage local augmentera. Les orages pourront être intenses. Les maxima oscilleront entre 29 degrés à la côte et 35 degrés dans le centre, voire localement un peu plus. Le vent sera généralement faible de direction variable ou de sud-est.

Ces conditions météorologiques entraîneront des concentrations d'ozone élevées. Des dépassements du seuil d'information européen sont prévus dans le centre et le nord du pays, dans les zones où l'ensoleillement restera important l'après-midi.



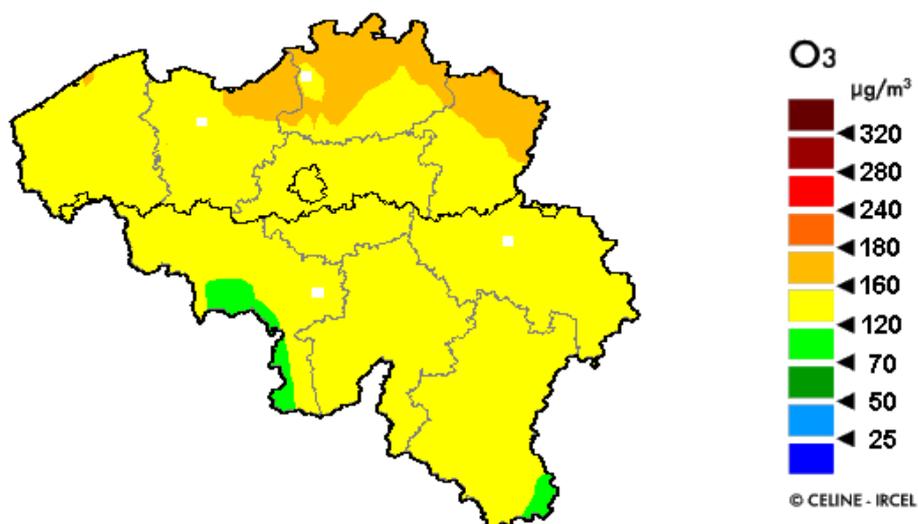
Concentrations horaires maximales prévues pour le mercredi 12 août 2020.

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 155 et 225 µg/m³**
- **Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : dépassements du seuil d'information prévus dans le centre et le nord du pays.**
- **Seuil d'alerte européen de 240 µg/m³ : un dépassement local du seuil d'alerte n'est pas exclu.**

Demain jeudi 13 août

Demain jeudi, le temps sera d'abord généralement sec avec quelques éclaircies mais aussi quelques averses locales. Ensuite, l'atmosphère deviendra très instable et des orages éclateront en plusieurs endroits du pays; ils pourront localement conduire à des précipitations abondantes. Les maxima seront encore de l'ordre de 31 degrés dans le centre du pays, sous un vent souvent faible de secteur sud et plus tard de direction variable.

Ces conditions météorologiques seront favorables à une amélioration de la qualité de l'air, les concentrations d'ozone diminueront et reviendront à des concentrations normales pour cette période de l'année. Aucun dépassement du seuil européen d'information n'est prévu.



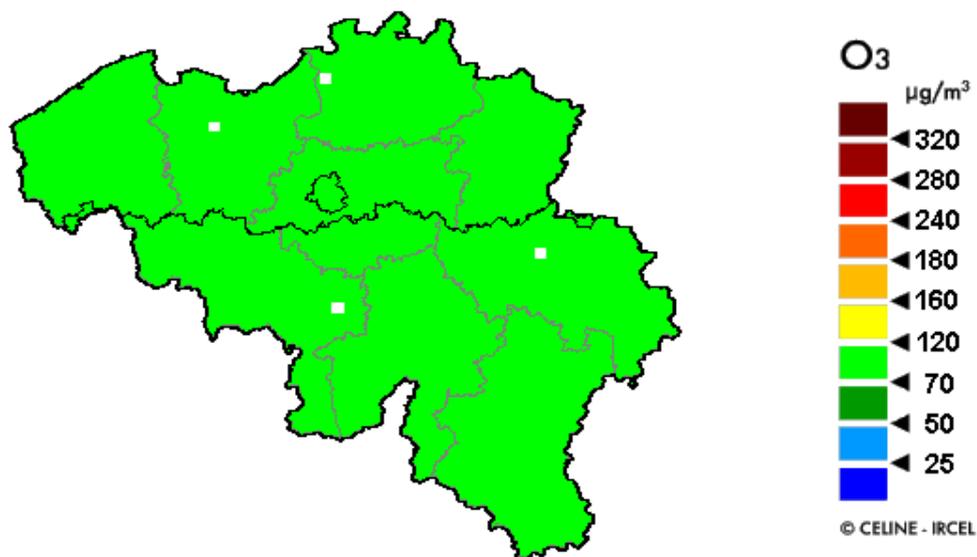
Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 13 août 2020

- Concentrations maximales horaires prévues : entre 130 et 165 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- Seuil européen d'information de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: Aucun dépassement du seuil d'information européen prévu.

Situation à partir de vendredi 14 août

Vendredi, le ciel sera changeant avec, en cours de journée, des averses orageuses. Les maxima se situeront autour de 26 degrés dans le centre. Ces conditions météorologiques resteront également favorables à la qualité de l'air pendant le weekend.

La qualité de l'air s'améliorera considérablement, et reviendra à un niveau normal pour cette période de l'année. Aucun dépassement du seuil d'information européen n'est prévu.



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 14 août 2020

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

| Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures | Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)} |
|---|--|
| 120 – 150 | 3 – 5 % |
| 150 – 210 | 5 – 10 % |
| 210 – 250 | 10 – 15 % |
| >250 | >15 % |

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*

- Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <https://www.vmm.be>
- Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <https://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
- Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <https://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<https://environnement.brussels>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

- Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS/ PRESSE

En Région flamande :

- Monsieur Bernard De Potter – tel. : 053/726.210 – e-mail: b.depotter@vmm.be
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: monsieur Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Pascal Devos (porte-parole) : GSM : 0478/34.23.77, pdevos@gov.brussels

En Région wallonne :

- Cabinet de la Ministre Céline Tellier : Nathalie Guilmin – 0499/20.70.16

CELINE :

- FR : Mme. Virginie Hutsemékers – tél. : 02/227.57.09 GSM : 0499/24.54.43
- NL : Mevr. Charlotte Vanpoucke - GSM : 0486/20.02.20